

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Juin 2017

Excusés : C. Jacobs (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), C. Deroux-Dauphin (pouvoir à M. Vicente), G. Glénisson, N. Yvrard (pouvoir à B. Belony), X. Francisco, JP. Mailles.

Secrétaire de séance : Paul Bonnaire

Etude sur la mise en conformité des seuils de l'Agy : L'Etat met la commune en demeure d'aménager ou de supprimer le seuil de la scierie et le radié du pont du Bas-Vermelle qui entravent les migrations des poissons (truites, chabots etc...) et perturbent les transports solides de la rivière. Trois communes du Bassin versant de la Bourbre sont concernées : Nivolas-Vermelle, Cessieu et Chavanoz, Bourgoin-Jallieu décidant de mener l'étude seule. Le syndicat mixte de la Bourbre a accepté d'accompagner techniquement cette étude. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse peut subventionner l'étude et ensuite les travaux jusqu'à un taux de 80%. Une rencontre a eu lieu entre les trois communes qui peuvent constituer un groupement de commande et la commune de Chavanoz a accepté d'être le coordinateur du groupement. Décision, à l'unanimité de délibérer pour confier la coordination du groupement de commande à la commune de Chavanoz afin d'engager les procédures pour recruter un bureau d'études.

Information sur la mise en place de la gestion publique de l'eau : La gestion sera assurée sur l'ensemble du territoire par la SEMIDAO qui se transformera en Société Publique Locale (SPL) constituée uniquement d'actionnaires publics. Les membres élus de la SEMIDAO restent en place. La CAPI désignera trois délégués supplémentaires : un de Bourgoin-Jallieu, un de Saint-Savin et un de Nivolas-Vermelle. Pour Nivolas-Vermelle, proposition de Michel Rival titulaire et Christian Beton suppléant.

Chaudière du Stade des Mûriers : La chaudière du stade a explosé, sans causer de dégâts de personnes, mais la chaudière est inutilisable. Savelys qui assure l'entretien propose de modifier l'installation en prévoyant deux chaudières à condensation de moindre puissance, en cascade et d'installer un ballon d'eau chaude qui était intégré à l'ancienne chaudière. Attente du résultat de la consultation en cours.

Réflexion sur les horaires scolaires et les TAP : Le Président de la République, dans sa campagne électorale a annoncé que la liberté serait donnée aux maires de repasser à 4 journées scolaires au lieu des 4,5 actuels avec les TAP. Les Conseils Municipaux feront des propositions à l'Education Nationale qui arrêtera les horaires définitifs. Le Conseil municipal est assez partagé. Des points importants ressortent : la nécessité d'une coupure au milieu de la semaine et de réduction de la journée scolaire. Toutefois le système prévoyant 5 matinées de classes est important pour les apprentissages.

Achat d'un tracteur équipé pour la tonte : Ce tracteur est destiné à remplacer le John Deere. Trois établissements ont répondu à la consultation. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition des Ets Bonfils, pour un tracteur de 37,1ch, en série professionnelle, pour un montant de 42 458€TTC.

Réfection du mur de soutènement du cimetière : Plusieurs solutions ont été examinées notamment avec Techbat. La solution enrochement et la solution reconstruction totale ne sont pas possibles, car il faudrait décaisser sur 2m environ derrière les tombes et on risque de déstabiliser l'escalier qui monte au carré 1. La solution proposée est de refaire une couverture en béton armé pour protéger le mur existant, de ménager des barbacanes pour évacuer l'eau, de déposer l'enduit et de le refaire avec un grillage. La proposition des Ets Fuzier consistant en une intervention sur une longueur de 25ml est acceptée à l'unanimité pour un montant de 10 200,00€TTC.

Rénovation de la salle au-dessus des pompiers : dépose du plafond existant, mise en place d'un plafond sur toute la surface avec 200mm de laine de verre pour l'isolation, arrachage de la moquette murale et pose d'une toile de verre. A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de la Belmontoise pour un montant de 8 655,60€TTC.

Présentation de l'avant-projet de la Salle d'Arts Martiaux : validation des propositions de l'architecte : bâtiment en greffe du gymnase pour mutualiser les vestiaires, plancher dynamique de 11x11m, terrasse végétalisée, local de rangement et local technique aménagé entre le dojo et le gymnase.

Dispositif d'alerte – remplacement de la sirène : Trois solutions ont été étudiées. 1/ dispositif d'alerte par téléphone : les deux communes qui ont testé ce dispositif n'en sont pas satisfaites, car difficulté à maintenir une base de données à jour. Les annuaires ne comportent que les téléphones fixes et les gens ne s'inscrivent pas. 2/ sirène électronique : nécessité d'avoir deux sirènes pour couvrir toute la commune, pour un coût estimé à 45 000€, plus l'installation. Solution trop coûteuse. 3/ sirène électro-mécanique (identique à la sirène hors d'usage). Cette solution semble la plus adaptée et la moins coûteuse. Une consultation est en cours sur cette base. En attendant il est décidé, à l'unanimité d'accepter la proposition des Ets Bodet d'installer le module « Tocsin » sur les cloches pour un montant de 852,00€TTC.

Supérette : l'exonération de loyer arrive à son terme à la fin du mois de juin. Décision unanime de reconduire l'exonération pour trois mois.

Subvention exceptionnelle à l'Espoir Gymnique de Nivolas-Vermelle : Cette année trois équipes sont en finale nationale. Elle se déroulera la samedi 10 juin, le matin et l'après-midi à Châteauroux. Décision unanime d'accorder une subvention de 500€ afin d'aider au déplacement.

Révision des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2017-2018 : Décision unanime de réactualiser les tarifs de 2%. Soit pour un Quotient Familial au-dessous de 500€ : 2,70€, QF de 500€ à 799€ : 4,00€, QF de 800€ à 999€ : 4,50€, QF supérieur à 1000€ : 4,90€, hors commune : 6,00€, adulte : 8,35€.

Emploi jeune pour cet été : Le Conseil avait décidé de reconduire un emploi jeune pendant deux semaines auprès des services techniques. Suite aux entretiens beaucoup de candidats ont été reçus. Il est proposé de proposer trois stages d'une semaine, afin que plusieurs jeunes puissent en bénéficier. Les plus âgés sont retenus. Il est proposé aux plus jeunes de repostuler l'an prochain.

Prise en charge d'une franchise suite à un bris de glace : Lors du passage de la débrousailluse un caillou a cassé le déflecteur de la voiture de Mme Fernandez. Décision de prendre en charge la franchise restant à la charge de la propriétaire du véhicule.

Déclarations préalables :

Antoine Borgès – SCI JULICA : Parcelle AB 739, en zone Ub au PLU, pour alimentation électrique d'un bâtiment existant, Impasse des Thuyas.

Marc Thévenot : parcelle AE 252 en zone Ub au PLU, pour création d'une fenêtre en façade sud d'un bâtiment existant, 119, rue Victor Hugo.

Office National des Forêts : Parcelle AH 296, en zone Ua au PLU, pour aménagement intérieur et mise en place d'une fenêtre dans une ouverture existante d'un bâtiment situé 10 allée Jacquard.

Franck Sanchez : parcelle AC 252, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour pose de brise-vues de 1,60m, 44 rue des Charmilles.

Agathe Géomètres Experts : parcelles A 71 et 72, en zone Nh au PLU, Blanc et bleu Bgs au PPR, pour division en vue d'un détachement d'un tènement destiné à la construction, chemin des Bottes.

Nicolas Lombard : parcelle C 370, en zone Nc au PLU, bleu bv et Bg1 au PPR, pour construction d'un mur de clôture de 0,60m surmonté d'un grillage de 1,20m, 421, chemin de la Liberté.

Arnaud Bonnevie : parcelle AH 377, en zone Ua au PLU, pour changement de la couleur des lambris sur une construction existante, les Jardins de Curtet.

SAS Paintisol : parcelle AC 158, en zone Ui au PLU, pour remplacement d'un châssis vitré par une porte sectionnelle, 46 impasse des Chaumes.

Michelle Argoud : parcelle AC 250, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour construction d'un abri de jardin ouvert de 15m² environ, 10, rue des Charmilles.

Permis de construire :

Gaylor Masson : Parcelle AH 376 en zone Ua au PLU, pour construction d'une maison individuelle de 76m² sur un terrain de 297m², lieu-dit Curtet.

Zejnula Hasani : parcelle AB 115, en zone Ua au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle de 189m² sur une parcelle de 325m² 170, avenue de Ruffieu.

Halil Yilmaz : parcelle AB 265 lot A, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle de 142,70m² sur une parcelle de 418m², Impasse des Lilas.

Département de l'Isère – Direction aménagement : parcelle AB 237, en zone Ui, pour modification de l'implantation d'un local de Nœud de Réseau au 1243 RD 1085